

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

NOTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP

INTRODUCTION

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Sénégal approuvé en décembre 2002 par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, constitue le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de politique économique au Sénégal.

Les objectifs retenus dans ce document, après l'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, sont articulés autour de quatre leviers fondamentaux :

- (i) *la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain*, à travers une croissance économique forte, génératrice d'emplois par les investissements et les exportations, reposant sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus ;
- (ii) *le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base*, en vue de relever le stock de capital humain, social et naturel, base d'une croissance durable, et répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base ;
- (iii) *l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables* qui regroupent principalement les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés, etc. pour réduire toute forme d'exclusion sociale ;
- (iv) *une approche participative de mise en œuvre et de suivi -évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution* en vue d'assurer l'efficacité et la durabilité des interventions à travers les principes directeurs de célérité, de transparence nécessaires à l'appropriation des programmes sectoriels, des programmes régionaux et autres initiatives locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un rapport annuel pour rendre compte de l'état d'avancement de l'exécution des actions inscrites dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

L'élaboration du second rapport d'avancement (2004) s'inscrit dans le contexte de la préparation d'un nouveau DSRP pour la génération 2006-2008.

La présente note est une synthèse dudit rapport.

Cadre macroéconomique

L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en 2004 se fait dans un contexte marqué par une amélioration des performances économiques et financières au Sénégal, avec une croissance réelle du PIB estimée à 6% et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en 2004. L'analyse de ces performances, en liaison avec les scénarii établis dans le cadre macroéconomique du DSRP, permettra d'apprécier la conformité des politiques économiques aux objectifs de réduction de la pauvreté tels que retenus dans le DSRP.

Estimé à 6% en 2004, contre 6,5% en 2003, le taux de croissance du PIB est resté inférieur à l'objectif de croissance d'au minimum 7% par an, nécessaire pour réduire de plus de moitié la pauvreté d'ici 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Sénégal adhère. Si la croissance économique tire sa source, en 2004, au bon comportement des secteurs secondaire et tertiaire, son infléchissement par rapport à 2003 (qui était une année de rattrapage après le ralentissement de 2002) est lié aux contre performances notées dans le secteur primaire.

Au plan budgétaire, la deuxième année de mise en œuvre du DSRP est caractérisée par la poursuite de l'assainissement des finances publiques à travers un bon niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses, avec un niveau d'exécution satisfaisant.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2004, le solde budgétaire de base hors PPTTE et CTRS, est excédentaire de 1,4% du PIB. Le solde budgétaire global (dons compris) affiche un déficit de 2,7% du PIB. Hors dons, le déficit se situe à 4,4% du PIB. S'agissant du financement du déficit budgétaire en 2004, le recours aux ressources intérieures nettes est de -20,1 milliards FCFA, tandis que sur le financement extérieur, les tirages sont estimés à 129,1 milliards FCFA, constitués exclusivement de prêts projets.

Au total, la gestion des finances publiques a été satisfaisante, l'objectif de pression fiscale a été atteint ; de même que les objectifs portant sur les dépenses en capitale sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales.

Après son éligibilité à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée en juin 2000, le Sénégal a atteint le Point d'Achèvement en avril 2004, en raison de la qualité de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles reconnues par les pays créanciers. Ces allègements contribuent à rendre la dette publique extérieure du Sénégal soutenable. En effet, la valeur actualisée nette de la dette publique extérieure rapportée aux recettes d'exportation (dont la norme fixée dans le cadre de l'initiative PPTTE est de 150%) est passé de 140,1% en 2003 avant l'atteinte du point d'achèvement à 131,7% en 2004.

S'agissant de la dette publique totale, sa valeur actuelle nette représente 133,9% des recettes d'exportation en 2004 contre 141,7% en 2003. Actuellement, le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB est de 42,9% contre un plafond de 70% dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire

L'analyse détaillée du niveau de prise en compte des objectifs du DSRP selon les secteurs permet de voir dans chaque axe stratégique, les secteurs qui bénéficient de plus de projets dans le BCI 2004. En effet, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) regroupe vingt deux (22) secteurs/domaines/groupes cibles répartis dans les trois axes stratégiques retenus pour la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Chaque secteur/domaine/groupe cible a fait l'objet d'un certain nombre d'actions prioritaires qui peuvent être prise en compte ou non par le BCI 2004.

Pour réaliser l'objectif majeur du DSRP qui est la réduction significative de la pauvreté, le Sénégal est soutenu par les partenaires au développement pour couvrir les besoins de financement des projets déjà identifiés et articulés au PAP. Ainsi, les sources de financement du PAP sont constituées des ressources de l'État et de la contribution des partenaires au développement. Les économies issues de l'allègement de la dette, qui constituent la spécificité du DSRP, contribuent au renforcement du financement des projets, les économies devant être affectées à des programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté.

Au total, le montant du BCI alloué au PAP s'élève à 236,301 milliards de francs CFA dont 91,356 milliards de francs CFA sur ressources internes, soient 38,7% de contribution de l'Etat dans le financement des projets BCI articulés au PAP du DSRP

Exécution budgétaire des projets sur ressources internes

La création de richesse est retenue comme étant le premier pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté compte tenu des déterminants de la pauvreté identifiés au Sénégal. Vu cette importance, les ressources internes allouées à cet axe stratégique, s'élèvent à environ 39,7 milliards soit 35,26% du montant total des ressources internes, pour l'ensemble des trois axes stratégiques (112,551 milliards).

Le montant total des ressources internes allouées à l'axe stratégique création de richesses s'élève à 39,699 Milliards. Le taux d'exécution des projets des secteurs de cet axe, sur ressources internes, atteint en moyenne 80.29%. Ce qui correspond à 31,876 Milliards.

Retenu comme second pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté pour relever le stock de capital humain, social et naturel, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base a mobilisé beaucoup de ressources internes à travers ses secteurs clés que sont : l'éducation et la formation ; la santé ; l'eau potable ; l'assainissement ;

Pour le secteur de l'éducation, on constate que l'essentiel des objectifs est poursuivi à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). Ainsi, 49,5 milliards des ressources internes sont alloués au PDEF sur un montant total de 50,7 milliards destinés au secteur.

Par le biais du programme de Développement Intégré de la Santé, le secteur de la santé vient en deuxième position après l'Education et la Formation vu les montants des ressources internes qui lui sont alloués.

Le secteur de l'eau potable enregistre un taux d'exécution de 73,4%. Avec comme objectif général d'accroître l'accès à l'eau potable, la quasi totalité des projets de ce secteur ont un bon taux d'exécution

La protection des groupes vulnérables est le troisième pilier de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). C'est ainsi que des programmes ad hoc ont été mis en œuvre pour réduire l'exclusion sociale des différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés, aînés). Sur un montant total de 3,050 milliards de FCFA de ressources internes, 3,008 milliards sont exécutés soit un taux de 98,65%. Les projets destinés aux « enfants » et à l'« Habitat des groupes vulnérables » sont exécutés à plus de 100% soit respectivement 153,30% et 126,22%. En revanche, aucun projet destiné aux groupes des « personnes handicapées » et « aînés » n'a été pris en compte dans les ressources internes.

L'utilisation des ressources issues de l'annulation de la dette

Avec l'accession au point d'achèvement de l'initiative PPTTE en avril 2004, le Sénégal a bénéficié d'une réduction du stock de sa dette publique extérieure de l'ordre de 430 millions de dollars en valeur actualisée nette, soit 850 millions de dollars courants, correspondant à environ 470 milliards de francs CFA.

Au titre de l'année 2004, des ressources tirées de l'annulation de la dette ont été mobilisées à hauteur de 41,9 milliards FCFA. Les projets financés sur ces ressources PPTTE ont fait l'objet d'une loi de finances rectificative (LFR 2004) votée par l'Assemblée nationale. Un montant de 32, 302 milliards de Francs CFA (soit 77% du total) a été affecté aux investissements dans les secteurs prioritaires du DSRP.

En ce qui concerne l'exécution des ressources PPTTE en 2004, le taux global est de 86 %. Toutefois, ce taux d'exécution est variable selon les secteurs. Il atteint des niveaux maxima (100 %) pour l'Energie, la Santé, le Transport, la Micro finance et la Justice.

Des taux significatifs ont été également réalisés pour l'agriculture (92,04%) et l'Education-Formation (72,9%). Cependant, des niveaux faibles ont été constatés pour les autres secteurs notamment l'Elevage avec 1,3 %.

Les ressources PPTTE mobilisées en 2004 ont fait l'objet d'une programmation en 2005 dans le cadre de la Loi des Finances Initiale. Cependant, ces ressources font l'objet d'une spécification dans le BCI en vue d'un suivi facile de la conformité avec les engagements du DSRP et pour la traçabilité. A cet effet, les allocations se présentent comme suit :

Les dépenses de fonctionnement sont principalement orientées vers les secteurs sociaux et le renforcement de la décentralisation. Il s'agit notamment pour l'éducation de la prise en charge des maîtres contractuels pour 3,197 milliards FCFA, des volontaires de l'éducation pour 859 millions FCFA, du FONDEF pour 202 millions FCFA et du renforcement des écoles élémentaires pour 298 millions FCFA. En ce qui concerne la Santé, l'accent est mis sur la motivation du personnel en service dans les zones déshéritées pour 2,00 millions FCFA et divers programmes spéciaux.

Enfin, un montant de 1, 2 milliards FCFA est alloué à la Décentralisation.

Concernant l'investissement, c'est l'agriculture qui prend la part la plus importante et les allocations sont faites au profit de différents programmes d'irrigation et le renforcement des fonds de garantie et de calamités. Les insuffisances relevées dans les deux premières années d'exécution du DSRP (2003, 2004), concernant la faible prise en compte des groupes vulnérables, connaissent un début de correction avec les allocations à l'entrepreneuriat féminin (200 millions FCFA), l'appui aux 42 centres de promotion et de réinsertion sociale (100 millions), la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence dans les secteurs sociaux pour 2 milliards FCFA, la construction d'un centre de réinsertion pour handicapés, drogués et malades mentaux pour 2 milliards FCFA et la construction de centres départementaux actions pour la femme (1 milliard). En ce qui concerne la décentralisation, 2 milliards FCFA sont alloués au Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL).

Dans l'exécution des projets sur ressources externes, on constate en général un fort taux d'exécution aussi bien pour les secteurs de l'axe stratégique « création de richesses » que pour ceux de l'axe « renforcement de capacités ». En effet, pour la création de richesses, les projets de l'élevage, de l'industrie et de la pêche sont exécutés à 100% ; les projets de l'énergie sont exécutés à 99% et ceux de l'agriculture à 89%. Pour le renforcement des capacités, les projets relatifs à la santé et à l'assainissement sont exécutés à 100% ; ceux de l'éducation et de l'eau potable sont exécutés respectivement à 91% et à 80%.

Bilan des réformes et politiques

En choisissant de faire de la création de richesses le principal pilier du DSRP, le Sénégal affiche une vision, qui fait le lien entre la réduction de la pauvreté et la croissance, rompant ainsi d'avec une politique qui voudrait isoler les objectifs de lutte contre la pauvreté des objectifs de croissance de développement. Par cette démarche, le DSRP confirme son statut de document de politique économique (d'orientation) de moyen terme qui place la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques économiques. C'est ainsi que diverses politiques sectorielles et transversales ont été initiées dans différents secteurs conformément aux orientations et aux principes directeurs inscrits dans le DSRP.

Parmi les différentes stratégies et politiques sectorielles qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les pauvres en termes de création d'emplois et de revenus, on peut citer : la stratégie de croissance accélérée, la stratégie de développement du secteur privé, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, le développement du tourisme, la lettre de politique de la microfinance et la lettre de politique sectorielle du commerce.

Dans le domaine de l'axe renforcement des capacités et amélioration des services sociaux, le Sénégal s'est engagé dans la définition d'une stratégie nationale de Développement durable avec l'appui des partenaires au développement.

En outre, le Document sur les mécanismes de suivi du DSRP a mis en évidence des contraintes institutionnelles à lever pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques en vue de réduire la pauvreté. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique et d'approfondir les réformes structurelles et sectorielles pour améliorer l'absorption des ressources dans la transparence. Ces objectifs sont poursuivis à travers la mise en œuvre des plans « CFAA-CPAR ».

L'évaluation de la gestion des finances publiques et des pratiques comptables du secteur privé dénommé « Country Financial Accountability Assessment (CFAA) » répond au souci du gouvernement d'améliorer sa gestion financière et de créer les conditions nécessaires à une utilisation plus efficace de ses ressources, plus particulièrement celles affectées à la lutte contre la pauvreté.

En matière de préparation budgétaire, l'exhaustivité de la loi de finances a été renforcée par l'inscription de tous les financements extérieurs connus au moment de la préparation du

budget, y compris les ressources issues des allègements de dettes (PPTTE) dont le pays bénéficie.

Les différentes mesures exécutées ont eu des impacts positifs, entre autres, l'amélioration de la gestion des finances publiques notamment en matière de préparation d'un projet de loi des finances tenant compte de toutes les sources de financement, de l'exécution budgétaire, de la gestion de la trésorerie et du contrôle des finances publiques.

Contrairement à ce qui était retenu, la loi de finances 2005 n'a pas pu être élaborée en 2005 selon une base programmatique (cadre des dépenses à moyen terme -CMDT). En effet, la mise en œuvre du CMDT et des quatre CDS – MT prévue initialement en 2005 a été différée en 2006. Cette mesure fait partie des engagements inscrits dans le Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté, instrument d'appui budgétaire de la Banque Mondiale. Les ministères concernés sont la santé, l'éducation, l'environnement et la justice. Un élargissement de la mesure est prévu en 2007 avec les ministères chargés de l'Équipement et de l'Agriculture.

Cela a eu un impact négatif dans la mobilisation et l'allocation des ressources substantielles aux secteurs dans le cadre de l'appui budgétaire, notamment pour le secteur de l'Environnement

Evaluation de la matrice des mesures du DSRP

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques, plusieurs actions ont été menées en 2004. Ainsi, le renforcement des capacités de la DGID, de la Douanes et du Trésor s'est poursuivi par le recrutement d'agents dans le cadre de l'amélioration de la politique fiscale.

L'élargissement progressif de la base fiscale a permis une utilisation de l'identifiant unique et une extension progressive de son champ d'application à toutes les administrations en commençant par l'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale.

Dans le système d'incitation fiscale à l'investissement, le Gouvernement entend simplifier et rationaliser le code des investissements, en publiant le décret et la circulaire d'application du nouveau code des investissements en avril 2004.

En outre, des actions sont poursuivies pour la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques. La mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire a été harmonisée pour la mise en place d'un CMDT dans les ministères de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'environnement afin d'élaborer le projet de Budget 2005. De même, le Système d'Information et de Gestion des Finances Publiques est en pleine exploitation, avec la formation de tous les services impliqués.

Par ailleurs, un rapport d'un délai bimensuel de la balance des comptes du Trésor a été effectué à partir de mars 2004, avec une étape provisoire de janvier à septembre 2004. Dans cette même lancée, un rapport d'étude a été produit et transmis au Cabinet du MEF, aux fins d'élaboration d'un rapport trimestriel de l'exécution des dépenses en capital et qui comprendrait l'analyse des projets d'investissements et leurs dépôts dans les banques commerciales.

Une déconcentration de la phase administrative de l'exécution de la dépense au sein des Ministères Techniques (éducation, santé, justice et environnement) a permis à ceux-ci de bénéficier d'ordonnateur délégué et de contrôleur des opérations financières. Aussi, l'émission des états d'engagement, d'ordonnancement et de paiement par grandes lignes budgétaires avec une périodicité mensuelle à partir de fin mars 2004, a relié le Trésor, la DB et la DDI aux fins de partage d'informations. De même, les recommandations de la mission technique du FMI de février 2004 relatives à la rationalisation des comptes de correspondants du Trésor ont été prises en compte et des informations complémentaires de la DGCPT ont été transmises en juin 2004.

Dans le cadre de la bonne gouvernance des finances publiques, il a été adopté des textes formalisant la mission et l'organisation du Contrôle des Opérations Financières et d'un texte

réglementaire sur les conditions de l'état de mise en examen des comptes de gestion par la Cour des comptes.

Pour une meilleure politique de rémunération une étude, dont le rapport définitif est disponible depuis juin 2004, a été commanditée par l'Etat. Un nouveau système de rémunération des agents de l'Etat a été adopté afin d'être équitable, cohérent et incitatif tenant compte des aspects de compétitivité vis à vis de l'emploi dans le secteur privé.

Pour accroître l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés de l'Etat, le recrutement dans la fonction publique s'est poursuivi. Egalement, la mesure de réalisation d'un audit technique et financier de la solde a été prise en compte dans le cadre du CSRP et sera exécutée dans les meilleurs délais.

D'autres actions ont été menées dans le cadre du Programme de Privatisation. Afin d'éviter tout déséquilibre majeur financier d'origine parapublique, l'Etat a entrepris des mesures nécessaires pour un suivi rapproché des entreprises, SENELEC et SONACOS, en difficulté sur la base d'informations financières et comptables. Le programme de privatisation s'est poursuivi en 2004.

Par ailleurs, la simplification des procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des sociétés et à la promotion des investissements et des exportations a bénéficié des gros efforts en 2004. Une loi sur la procédure administrative en matière d'établissement et de fonctionnement d'une entreprise a été introduite.

Sur le plan judiciaire, la lutte contre la corruption et la modernisation de l'Administration ont été engagées à travers une formation continue des magistrats et des greffiers.

Pour les actions de Bonne Gouvernance, 186 magistrats, 105 greffiers et 761 agents administratifs, ont été recrutés. La mise en œuvre du Programme national de bonne gouvernance a également démarré.

Les indicateurs de pauvreté

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le Gouvernement a retenu, en accord avec les partenaires au développement, une liste d'indicateurs de suivi.

La deuxième enquête ESAM, réalisée en 2001/2002, a montré que la pauvreté concerne toujours plus de la moitié de la population sénégalaise. L'incidence de la pauvreté estimée à 57,1% devrait s'établir à 55,8%, 54,0% et 52,5% respectivement pour 2003, 2004 et 2005 selon les objectifs du DSRP.

Avec l'absence d'enquêtes auprès des ménages, les indicateurs de pauvreté sont estimés et projetés suivant les paramètres d'élasticité estimés par le CREA. Selon les études menées, un taux de croissance de 1% du PIB par tête, réduirait l'incidence de la pauvreté de 0,9%, sous l'hypothèse de constance des inégalités.

La réalisation d'un taux de croissance par tête d'environ 4,1%, permettrait de réduire l'incidence de la pauvreté en 2004 à 54%, sous l'hypothèse que les inégalités sont restées constantes sur la période 2002-2004, ce qui est conforme à l'objectif initial.

Des performances ont également été enregistrées dans les secteurs sociaux. Sur le plan des statistiques scolaires les indicateurs ont connu de nettes améliorations. Le taux brut de scolarisation élémentaire est en constante progression depuis 2000. Il atteint 79,9% en 2004, contre 75,8% en 2003. Ce qui donne une augmentation de plus de 5% d'une année sur l'autre. Le taux d'admission au CI est passé de 85,1% en 2003 à 91,1% en 2004 soit une augmentation de 6%, soit à un niveau supérieur à l'objectif du DSRP pour 2005 (90 %).

En ce qui concerne la scolarisation des filles, un grand effort a été fait par le gouvernement pour l'équité de genre. Le taux d'admission au CI de 93,9%, en 2004, et le taux de scolarisation des filles atteint 77,3%, ce qui est supérieur à l'objectif de 76%.

Cette performance n'est pas la même que chez les garçons dont le taux d'admission au CI est de 90,4%, tandis que le taux de scolarisation n'est que de 82,5% en 2004, ce qui est en deçà l'objectif initial de 84% visé par le DSRP.

En ce qui concerne les indicateurs de performance du secteur de la santé, le taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois a connu une progression de 5 points entre 2003 et 2004, passant de 70% à 75%. Ce résultat est déjà au dessus de l'objectif chiffré dans le DSRP, qui était de 70% en 2005.

Le taux de consultation primaire curative a atteint 50% en 2004. Sa progression entre 2003 et 2004 a été de 8.7%. Son rythme actuel permettrait de le porter à plus de 52% en 2005, niveau retenu comme objectif dans le cadre du DSRP.

Quant au pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé, il a atteint 59% en 2004, pour un objectif DSRP de 60%. Par rapport à son niveau de référence qui était de 54% en 2002, les performances sont relativement significatives, même s'il reste encore des efforts à faire pour l'atteinte des OMD dans ce domaine.

Le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population, a connu une légère baisse passant de 1.5% en 2003 à 1,4% en 2004. L'objectif inscrit dans le DSRP était de le maintenir en dessous de 3%.

Le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de trois ans est demeuré quasiment stable. Il est passé de 19.1% en 2001, année de référence du DSRP, à 19% en 2004. En dépit des efforts fournis dans ce domaine, les résultats restent toujours en deçà de l'objectif initialement retenu dans le DSRP, qui est de 17% en 2005.

Cependant, les résultats atteints par le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) dans la réduction de l'insuffisance pondérale chez les enfants bénéficiaires de ses interventions montrent que le Sénégal peut atteindre les objectifs de développement du millénaire s'il double son investissement dans ce domaine.

Pour le secteur « Eau potable et Assainissement », le taux d'accès à l'eau potable est passé sur la période 2001-2004, de 78% à 83% pour le milieu urbain et de 56% à 58% pour le milieu rural. Le pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement, il est passé de 56 % en 2000 à 60% en 2004. Cette progression reste faible et des efforts importants devraient être faits pour atteindre un taux de 78 % en 2015.

Au niveau du secteur des infrastructures, les différentes actions ont porté sur le renforcement des infrastructures de soutien en milieu rural, la facilitation de l'accès aux services de télécommunication par une extension du réseau téléphonique et le désenclavement des zones rurales. Malgré les efforts fournis dans ce cadre, d'importantes activités restent encore à réaliser, dans le domaine des routes, des télécommunications et de l'énergie.

D'ailleurs, la question de l'électrification est au centre de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, du fait du caractère transversal de l'énergie. Lors de l'élaboration du DSRP, le taux d'électrification rurale était à 8% (2000). En 2004, ce taux est passé à 12,5%. Le Sénégal doit ainsi effectuer des efforts en vue d'atteindre un taux supérieur à 20 %, conformément à l'objectif fixé pour 2010.

La décentralisation a été également un secteur cible. En 2004, le fonds de dotation à la décentralisation (FDD), est passé de 6,6 milliards en 2000 à 10,1 milliards en 2004, ainsi que le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) qui a connu une progression entre 2000 à 2004, en passant de 3,5 milliards à 4 milliards avec un pic de 6 milliards en 2003.

Du côté du secteur de l'Environnement, le suivi des performances se fait, entre autres, en fonction de l'évolution du ratio de couverture végétale (en terme de reboisement), qui est le rapport entre la superficie reboisée et la superficie défrichée officiellement. Entre 2002 et 2003, ce ratio de couverture végétale a connu une légère baisse, passant respectivement de 1,9% à 1,8%. Toutefois, des efforts importants sont nécessaires dans ce domaine pour mieux rendre compte des évolutions jusqu'en 2015.

CONCLUSIONS

Les indicateurs de performances et de résultats montrent également des signes d'évolution positive permettant l'atteinte des OMD, si les tendances sont maintenues. Cependant, dans les secteurs sociaux, des efforts devront être faits pour améliorer davantage le niveau d'exécution, la qualité des interventions et la maintenance des infrastructures. L'impact des investissements dans les domaines transversaux, aussi bien sur la performance des secteurs sociaux que sur la création de richesses, montre la nécessité d'accorder une attention plus soutenue à ces domaines notamment aux infrastructures de soutien et de transport (pour la mobilité urbaine et rurale), à la protection sociale et à l'accès à l'électricité.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, le gouvernement a respecté la priorité accordée au secteur dans l'allocation des ressources, mais il reste à améliorer les impacts des interventions et la cohérence entre les différents programmes. L'adoption de la LOASP constitue un pas important, mais il est urgent de prendre les décrets d'application.

La mise en œuvre du DSRP en 2004 a permis de renforcer le dispositif de mise en œuvre et de suivi notamment dans le renforcement des capacités des points focaux et des comités régionaux dans la formulation des dossiers de projets soumis dans le processus d'arbitrage budgétaire. Cela a permis de lever la contrainte de la disponibilité de projets articulés aux POS et POR du DSRP pour la programmation. Le fonctionnement optimal des organes de pilotage et de suivi reste cependant limité par l'insuffisance de moyens nécessaires pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles respectifs. Par ailleurs, les intervenants n'accordent pas toujours aux organes du dispositif de suivi et de pilotage du DSRP, l'attention nécessaire dans le processus de consultation et de préparation des programmes d'intervention.

L'année 2004 a également été mise à profit par les organisations de la société civile pour se constituer en quatre principaux pôles regroupant, les centrales syndicales, les organisations de femmes, les ONG et les OCB. Ces pôles ont consolidé leur présence dans les 11 régions du pays et sont désormais impliqués et consultés dans les divers processus de formulation des politiques publiques. Sur la base de ces acquis, les OSC pourront bâtir l'observatoire de la société civile prévue dans le DSRP.

De manière générale, les OSC ont la pratique de la réduction de la pauvreté. Leurs projets sont en adéquation avec la Stratégie de Réduction la Pauvreté. Cependant, le manque de ressources conséquentes, l'absence de dispositif de suivi à tous les niveaux, le manque de coordination/concertation et la faiblesse de synergie entre les acteurs affectent la qualité des résultats. A cet égard, un rôle important est attendu par l'ensemble des acteurs du développement local, du nouveau Système de Suivi Automatisé et de la possibilité d'accéder à des fonds publics plus consistants pour vaincre la pauvreté dans les régions.

Recommandations

Les recommandations suivantes relèvent un certain nombre d'axes qui méritent prioritairement une intervention, en vue d'améliorer la mise en œuvre du DSRP.

- Améliorer la programmation budgétaire en vue de mieux prendre en compte les actions prioritaires du DSRP ;
- intégrer les projets des OSC dans les Plans locaux de Développement des Collectivités locales ;
- mettre en place un mécanisme d'accès aux ressources du DSRP (PTE, Budget) pour les OSC (ONG, OCB, conseil de quartier etc.) intervenant dans les régions (notamment pour la mise en œuvre des POR) et pour les projets de coopération décentralisée, notamment pour la mise en œuvre de projets destinés aux groupes vulnérables ;
- accélérer la définition des stratégies sectorielles en cours, pour assurer une meilleure cohérence entre le DSRP et les différentes stratégies formulées ou mises à jour, depuis la sortie du DSRP (2003-2005) ;
- prendre les textes d'application de la LOASP ;
- finaliser et mettre en œuvre la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).